

Votants : 95

Convocation du Conseil de Communauté :
le 22 janvier 2013

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 29 janvier 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 28 janvier 2013

DIRECTION GENERALE DES SERVICES– AVIS SUR L'ARRETE PREFECTORAL PORTANT PROJET DE PERIMETRE DU NOUVEL EPCI ISSU DE LA FUSION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PLAINE DE COURANCE ET DU RATTACHEMENT DE LA COMMUNE DE GERMOND-ROUVRE

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Jacques BROSSARD, Joël MISBERT, René MATHE, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Brigitte COMPETISSA, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOURE, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Bernard ADAM, Maryvonne ARDOUIN, Jacky AUBINEAU, Blanche BAMANA, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Patrick BERNACCHI, Dominique BOUTIN-GARCIA, Jean-Paul CHAUDRON, Alain CHAUFFIER, Elsie COLAS, Annick DEFAYE, Emilienne DESENFANT, Francis DUPONT, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Emmanuel GROLLEAU, Jacques GUILLOTEAU, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Anita JAGOUEX, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Virginie LEONARD, Gaëlle MANGIN, Aurélien MANSART, Nicolas MARJAULT, Germain MEHL, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Delphine PAGE, Michel PAILLEY, Frédéric PASTOR, Christiane PINEAU, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Denis THOMMEROT, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Dominique VALLEE à Sylvie DEBOEUF, Nicole DAVID à Elisabeth MAILLARD, Gérard GIBAUT à Gilbert GOLAZ, Georges BERDOLET à Danielle NICORA, Julie BIRET à Franck MICHEL, Jean-Pierre BOUTHILLIER à Jacques BROSSARD, Annie COUTUREAU à Annick DEFAYE, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Jacqueline LEFEBVRE à Marc THEBAULT, Philippe REY à Brigitte COMPETISSA

Titulaires absents suppléés :

Christian GRELIER par Jean-Paul CHAUDRON, Eliane LE MAITRE par Emilienne DESENFANT

Titulaires absents :

Jérôme BALOGE, Elisabeth BEAUVAIS, Amaury BREUILLE, Didier DAVID, Patrick DELAUNAY, Hüseyin YILDIZ

Titulaires absents excusés :

Gilbert BARANGER, Dominique VALLEE, Nicole DAVID, Gérard GIBAUT, Georges BERDOLET, Julie BIRET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Annie COUTUREAU, Guillaume JUIN, Jacqueline LEFEBVRE, Philippe REY

Présidente de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 28 JANVIER 2013

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – AVIS SUR L'ARRETE PREFECTORAL PORTANT PROJET DE PERIMETRE DU NOUVEL EPCI ISSU DE LA FUSION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PLAINE DE COURANCE ET DU RATTACHEMENT DE LA COMMUNE DE GERMOND-ROUVRE

Madame **Geneviève GAILLARD**, Présidente, expose,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5210-1-1,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2011 portant schéma départemental de coopération intercommunale des Deux Sèvres,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2012 portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la communauté d'agglomération de Niort et de la communauté de communes Plaine de Courance et du rattachement de la commune de Germond-Rouvre,

Vu le vœu de la Communauté d'Agglomération de Niort du 30 mai 2011 joint à la présente délibération,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 27 juin 2011 portant avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) également jointe à la présente délibération,

Conformément aux dispositions de l'article 60 III de la loi du 16 décembre 2010 modifiées, Monsieur le Préfet des Deux Sèvres a, par arrêté du 12 décembre 2012, mis en œuvre la procédure préalable la fusion extension du projet Chef lieu du SDCI.

Dans ce cadre, il a notifié l'arrêté de projet de périmètre aux communes intéressées et aux Présidents des communautés appelées à fusionner.

Les conseils communautaires et les conseils municipaux disposent désormais d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ce projet ; à défaut de délibération dans ce délai leur avis étant réputé favorable.

Considérant que l'accord des conseils municipaux doit être exprimé par la moitié au moins d'entre eux représentant au moins la moitié de la population totale des communes, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale,

Considérant que la CAN doit se prononcer pour avis sur l'arrêté de projet de périmètre la

079-247900806-20130128-c38-01-2013-DE
Date de transmission : 01/02/2013
Date de réception préfecture : 01/02/2013

Considérant que par deux délibérations votées en 2011 jointes en annexe, la Communauté d'Agglomération de Niort avait exprimé un avis favorable à une proposition de fusion de la CAN et de la Communauté de Communes Plaine de Courance portée au SDCI,

Considérant qu'elle avait par ailleurs soutenu que l'aire urbaine de Niort telle que définie par l'INSEE constituait le périmètre de référence en termes de solidarité intercommunale,

Considérant que l'arrêté de périmètre pris par le Préfet le 12 décembre 2012 répond favorablement aux souhaits et orientations émis par le conseil de communauté même s'il ne regroupe pas l'ensemble des communes concernées par l'aire urbaine de Niort,

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Emettre un avis favorable sur le périmètre communautaire proposé par l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2012 issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération de Niort et de la Communauté de Communes Plaine de Courance et du rattachement de la commune de Germond-Rouvre,
- Emettre le souhait, à l'occasion de la clause de revoyure du SDCI en 2015, d'un regroupement en cohérence avec l'aire urbaine de Niort, seul élargissement pertinent apte à mettre le territoire en situation de faire face aux enjeux économiques sociaux et environnementaux actuels et relever les défis des 20 ans à venir tout en respectant sa diversité et ses atouts,
- Renvoyer à un débat ultérieur les questions relatives à la dénomination et au siège social du nouvel EPCI ainsi qu'à sa gouvernance.

Motion adoptée par 92 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 3.

Pour : 92
Contre : 0
Abstention : 3
Non participé : 0

Geneviève GAILLARD

Présidente